

Délégation "Territoires de vie quotidienne"

2 mars 09

Contribution d'Annick VIDAL

Quelques réflexions à l'attention des membres du Conseil de développement

Depuis de nombreuses années, les analyses, écrits et contributions de Jean Renard, appellent à une réflexion qui doit être approfondie par tous. La contribution qu'il a fournie en novembre dernier, à l'occasion du redémarrage de nos travaux, est un texte important sur lequel on peut s'appuyer. Dans cet esprit, l'installation du Conseil de développement dans sa nouvelle formule m'interroge aujourd'hui sur la façon d'aborder le futur et d'appréhender l'action concrète.

Engagée dans la vie associative depuis longtemps, j'ai compris et appris, à partir du quartier, les problématiques qui concernent les habitants et dans le même temps à traiter aussi les questions d'intérêt général : habitat, transports, environnement, culture.

Cette démarche correspond bien à l'esprit d'origine des travaux de la Conférence Consultative d'Agglomération qui avait mis l'accent sur la nécessité de l'appropriation du territoire et des projets par les habitants.

C'est donc bien à partir du territoire de vie, de l'école, des associations et sur cette idée que doit se fonder une approche globale, s'appuyant ainsi sur l'expérience et la capacité d'innovation des habitants.

Cette pratique de proximité de la démocratie participative s'est inspirée de la pratique innovante du Conseil de développement, favorisant la constitution de réseaux ainsi que la multiplication des échanges et des apports culturels réciproques. C'est un renforcement de la démocratie locale qui s'opère au bénéfice de tous en conjuguant le global et le local.

Malheureusement, depuis un an, les conseils de quartier de la Ville de Nantes ne se réunissent plus et leur renouvellement est toujours retardé ; il est donc très difficile de maintenir les passerelles mises en place.

Un des éléments d'une participation efficace doit être le suivi dans la durée : la concertation s'inscrit tout au long du processus de décision que les élus, les techniciens doivent maîtriser. L'exercice n'est pas simple car les problématiques qui concernent les habitants sont souvent des maillages d'imbrications réciproques. Les compétences existent mais sont souvent découpées. Comment alors traiter au mieux l'intérêt général ?

Le Conseil de développement doit être le “poste avancé” de la société civile, le lieu où se construit l’innovation démocratique, indépendamment des contraintes de toute sorte. Là est notre richesse humaine.

A partir de ce préalable je voudrais livrer quelques réflexions complémentaires :

- À propos du Plan de déplacements urbains (PDU), de la révision du Programme Local de l’Habitat (PLH), de l’Agenda 21 et des politiques publiques en général.

Nous sommes à la croisée des chemins en matière de politiques locales et le surgissement de la crise économique et financière oblige à reconsidérer nos actions avec discernement.

Il faut s’appuyer sur notre Histoire propre, sur le parcours des trente dernières années et sur ses enseignements : la construction d’abord de l’Agglomération puis du projet Nantes - St Nazaire. À ce propos, on ne peut ignorer la structure unique en son genre que constitue l’Association communautaire de l’Estuaire de la Loire et qui a participé à la construction d’un nouveau projet territorial.

La croissance urbaine a dessiné une nouvelle Ville dans laquelle les habitants ont de nouvelles exigences et une nouvelle manière de construire leur vie. Il y a une très grande diversité de projets qui représente une vraie richesse et qui donne corps au message du développement durable.

La révision des politiques publiques doit s’appuyer sur cette double entrée : notre histoire récente et nos projets d’avenir.

- Sur l’Estuaire et la Loire

Il est procédé actuellement à une enquête publique relative au projet d’aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l’Estuaire de la Loire : il s’agit de bâtir les conditions favorables pour l’aménagement et la gestion durable de la ressource en eau.

L’évolution de notre arsenal réglementaire juridique et financier peut-elle conduire à une meilleure coordination de la politique de l’eau, de l’urbanisme, de l’aménagement ? L’avenir de l’eau se construit au jour le jour au plus près possible du terrain.

Nantes, ville de fond d’Estuaire, mi-chair mi-poisson selon Julien Gracq, a fait payer cher à la Loire la terrible dualité “canaliser-combler”. De nombreux citoyens s’engagent aujourd’hui pour défendre le fleuve et lui redonner sa liberté, son caractère de patrimoine universel. C’est un signe qu’il faut prendre en compte.

Cette enquête sur le SAGE est importante et permettra de réfléchir à la fonction du fleuve et à l’aménagement de ses rives afin de réinscrire le fleuve dans l’agglomération.

Pour ma part, j’ai l’occasion de suivre les réunions d’associations efficaces qui se regroupent avec une montée du regard écologique et une forte volonté bretonne. Elles s’impliquent dans un sens favorable à la restauration de milieux naturels, mais s’insurgent aussi contre le projet de Notre Dame des Landes.

- Concernant la santé, c’est un secteur économique créateur de richesses et d’emplois mais d’un caractère très particulier parce qu’il touche directement à l’humain. Il faut réfléchir aussi sur ce thème avec un regard citoyen pour examiner les conséquences de l’évolution de l’offre et des conditions d’accès aux soins.

Il serait utile, à ce propos, de reprendre les relations avec le Conseil de développement du Pays et de l’agglomération d’Angers. On ne peut pas faire l’économie de la comparaison avec nos voisins pour donner au pôle de recherche et d’enseignement supérieur régional (PRES) récemment signé entre Nantes, Angers et Le Mans un vrai contenu, notamment dans le domaine de la santé en renforçant les coopérations avec Angers en matière de santé et de biotechnologies.

Je voudrais clore mon propos sur une interrogation et une demande : Comment mettre en place la meilleure méthode qui permettrait de valoriser au mieux les éléments en provenance de l’ensemble des Délégations ? Une mise en commun est souhaitable pour en tirer le meilleur profit. Elle pourrait s’opérer, à mon sens, au sein du Bureau du Conseil.